



« Les P'tits Moussaillons »  
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ITINÉRANT



# Les missions du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s

Les rôles d'un Relais Assistant(e)s Maternel(le)s sont d'informer et d'accompagner les parents ainsi que les assistant(e)s maternel(le)s, tout en améliorant la professionnalisation de ces derniers•ères. Un RAM a également pour mission de proposer des temps d'animation et d'observer les conditions d'accueil.

## LES TEMPS D'ANIMATION

- ont un rôle de prévention : ils permettent de rompre l'isolement des professionnel(le)s de l'accueil à domicile et d'échanger sur leurs pratiques
- c'est un moment de socialisation : ils permettent aux enfants de découvrir, d'expérimenter, de s'éveiller et de s'exprimer à travers des activités ou des jeux libres, sous l'œil attentif de leur assistant(e) maternel(le) toujours responsable d'eux
- l'activité est utilisée, entre autres, comme support à l'observation des enfants et à la relation enfants/assistant(e) maternel(le)
- la convivialité (goûter, café) est au service d'une relation de confiance nécessaire à l'activité du RAM. Ces temps informels permettent d'anticiper les problématiques et d'informer sur la profession

## OBSERVATOIRE DES CONDITIONS D'ACCUEIL

En proposant aux parents un accompagnement global dans la définition de leur besoin de garde jusqu'à la solution adaptée

En repérant et analysant les besoins et les réponses existantes puis en mettant en adéquation l'offre et la demande d'accueil en collaboration avec les autres structures petite enfance.

## ACCOMPAGNEMENT

- dans les démarches administratives (bulletin de salaire, déclaration URSSAF, CAF, PA-JEMPLOI, CPAM, IRCEM,...)
- écoute, soutien et orientation lors de difficultés liées à un enfant par exemple
- à travers la médiation, parfois utile dans la relation employeur/salarié(e), lors de l'élaboration du contrat de travail ou en cas de désaccord ou d'incompréhension
- présenter l'intérêt de réfléchir à un projet d'accueil individualisé de l'enfant. Accompagner la séparation en information sur la période d'adaptation.



## INFORMATION

- sur l'ensemble des modes d'accueil
- mise à disposition de la liste des Assistant(e)s Maternel(le)s et leurs disponibilités
- sur les droits et obligations des parents employeurs (contrat de travail, démarches d'embauches, aides financières,...) et de l'assistant(e) maternel(le)
- information auprès des candidat(e)s à l'agrément, sur les différentes démarches nécessaires à l'octroi d'un agrément, sur les différentes modalités d'exercice, sur les différentes aides financières et sur le programme de formation initiale
- mise en relation et orientation vers les partenaires

## PROFESSIONNALISATION DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

- par des échanges et la réflexion sur leurs pratiques professionnelles
- par la documentation professionnelle mise à leur disposition
- par la promotion et l'organisation de la formation continue
- par la rencontre avec d'autres professionnel(le)s de la petite enfance
- par la reconnaissance de leur métier par le grand public
- en proposant des animations avec la présence d'intervenant(e)s : éveil musical, découverte du livre, contes, rencontres inter-générationnelles...



👉 CONTACTEZ LE RELAIS D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S 👈

- Par téléphone : 06 79 78 36 74
- Par courriel : [ram@elan87.fr](mailto:ram@elan87.fr)
- Site internet de la ComCom ELAN : [elan87.fr](http://elan87.fr)





# Les P'tits Moussaillons font escale :



## À Saint-Jouvent

- Les lundis des semaines paires et les jeudis de 9h30 à 12h (animations) et de 13h30 à 15h45 (permanence)

• 9, rue des écoles  
87510 St-Jouvent  
(dans l'école maternelle)

## À Chamborêt

- Les lundis des semaines impaires et vendredis de 9h30 à 12h (animations) et les vendredis de 14h à 17h (permanences)

• 34, av. du 8 mai 1945  
87410 Chamborêt (sous-sol de la salle polyvalente)

## À Nieul

- Les mercredis de 14h à 17h (permanence)

• Château de Nieul  
87510 Nieul (Bibliothèque)

## À Chaptelat

- Les mardis de 9h45 à 11h15 (animations)

• Maison des Associations  
87270 Chaptelat

Ne pas jeter sur la voie publique